



Rhône-Alpes



Système avec luzerne, séchage en grange et maïs épi

SYSTÈME LAITIER BIO

GAEC DES CORDIERS (Savoie) : « A la recherche de l'autonomie »

DES TERRAINS A POTENTIELS VARIÉS



L'exploitation se situe en avant-pays savoyard à Saint-Jean-de-Chevelu à 350 m d'altitude.

Elle bénéficie d'une pluviométrie importante, de 1 200 mm par an (creux estival).

Le parcellaire est assez difficile avec des buttes et coteaux :

- environ 110 ha avec des sols calcaires superficiels et séchant rapidement.
- environ 10 ha sur des sols argileux et humides (proximité de lac).
- et 25 ha de terres à très bon potentiel culture (limono argilo calcaires).

Les rendements moyens observés sont :

- Luzerne 10 à 12 tMS/ha – maïs sec 80 q /ha – maïs épi 8,3 tMS/ ha – céréales 35 q /ha.

LA STRUCTURE DE L'EXPLOITATION

- GAEC à 3 associés, tous installés en « hors cadre familial ».
- 145 ha de SAU (50% labourable, 20 ha non mécanisables).
- 30 ha de cultures.
- 115 ha de prairies dont 83 ha de prairies permanentes.
- 380 000 litres de lait livré, soit 3200 l / ha SFP et 5000 l / Vache Laitière.
- 80 vaches de race Tarine – vêlages à 3 ans – 127 UGB.
- Passage en bio en 1994.
- Lait collecté et valorisé en AB par la coopérative de Yenne (IGP tomme, raclette).

LES OBJECTIFS DES ELEVEURS

Conjuguer rémunération et organisation du travail : la priorité est de maintenir un niveau de rémunération de 3 000 € par mois et de se ménager du temps libre en dehors de l'exploitation. Actuellement les associés ont 5 semaines de congés par an et 2 week-ends sur 3 libres.

Sécuriser le système en cherchant à être le plus autonome possible, sur les plans alimentaire, financier, énergétique et travail.

Echanger et partager avec d'autres : les associés sont impliqués dans les structures collectives (CUMA, coopérative laitière) et ont des engagements locaux (conseil municipal...).

“ Nous cherchons toujours à perfectionner nos techniques et adapter notre système pour améliorer notre efficacité économique. On n'aime pas la routine... On préfère le contact et l'échange pour avancer collectivement vers une agriculture respectueuse du consommateur contribuable, de l'environnement tout en nous procurant du plaisir ”.

LES ATOUTS DE L'EXPLOITATION

- Objectifs partagés par les associés.
- Modernisation progressive des installations (niveau d'annuités bas).
- Forte valorisation du lait.
- Organisation du travail qui permet de se libérer.

LES CONTRAINTES DE L'EXPLOITATION

- Parcellaire éclaté (25 ha à 17 km).
- Sols superficiels.
- Morcellement important.
- Pâturage éloigné.
- Bâtiments saturés nécessitant un agrandissement.



L'ASSOLEMENT ET LES ROTATIONS

Les surfaces proches sont plutôt destinées au pâturage et à la récolte de fourrages : luzerne (ou prairie temporaire) / maïs / céréales. Les surfaces éloignées sont plutôt destinées aux cultures de façon à limiter les déplacements : soja / maïs / triticales.

L'introduction de soja dans l'assolement et l'alimentation des vaches pour renforcer l'autonomie protéique

Les reprises de foncier en 2013 (terres certes éloignées mais à bon potentiel) ont permis d'augmenter la part de cultures dans le système et d'introduire la production de soja dans l'assolement. Cette production est intégralement autoconsommée ; l'objectif étant de s'affranchir d'achat de tourteaux.

	2012 125 ha	2013 145 ha	2014 145 ha	2015 145 ha
SFP	115 ha	130 ha	122 ha	120 ha
Maïs épis	7,2 ha	7,3 ha	8 ha	8 à 10 ha
Prairies permanentes	83 ha			
Prairies temporaires et luzernes	25 ha (15 à 20 ha luzerne, 5 à 10 ha multi espèces)	40 ha (luzerne, multi espèces)	31 ha	27 ha
Cultures	10 ha 100% autoconsommés	15 ha 100% autoconsommés	23 ha Vente de maïs grain	25 ha
Maïs grain	3,3 ha (63 q / ha)	3,7 ha (70 q/ha)	7 ha (100 q / ha)	4 à 6 ha (70 q)
Orge	3,7 ha (43 q / ha)	2,5 ha (30 q / ha)		4,5 ha (38 q / ha)
Triticale pois	2,8 ha (29 q / ha)	3,5 ha (27 q / ha)	8 ha (27 q / ha)	6,2 ha (46 q / ha)
Soja		6 ha (25 q / ha)	8 ha (27 q / ha)	10 ha

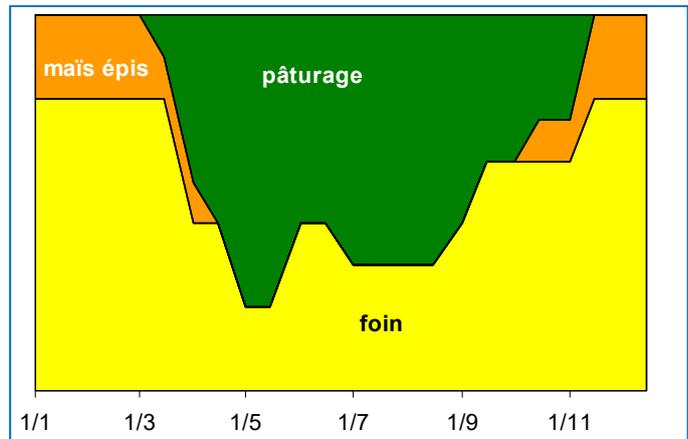
Le renouvellement régulier des prairies temporaires

Tous les ans, 5 à 10 hectares de prairies sont renouvelés, de façon à maintenir une bonne productivité. Ce sont des prairies multi-espèces, avec une base luzerne pour les parcelles de fauche (résistance au stress hydrique).

LE PATURAGE OCCUPE UNE LARGE PLACE DANS L'ALIMENTATION DU TROUPEAU

Les vaches pâturent environ 230 jours par an, sur 25 hectares de prairies naturelles et prairies temporaires à base de ray-grass anglais, dactyle, trèfles blanc et violet. Le pâturage de jour tourne sur 15 hectares divisés en 5 parcelles situées jusqu'à un kilomètre du siège d'exploitation; celui de nuit, sur 10 hectares divisés en 6 parcelles à proximité des bâtiments.

La surface disponible (30 ares / VL) ne permet pas d'atteindre une ration 100% pâture. Une complémentation de foin (ou de regain à partir de juillet) est réalisée toute l'année (une mélangeuse distribuée pour 3 jours en pleine pousse de l'herbe à une mélangeuse pour 2 jours en été).



Un lot d'une trentaine de génisses est mis en alpage durant l'été (15/06 – 15/10) pour décharger les parcelles et libérer des surfaces de fauche.

L'AUTOCONSOMMATION DES CEREALES ET GRAINES DE SOJA CRUES EQUILIBRE LES RATIONS DES VACHES LAITIERES

Depuis l'automne 2013, les exploitants ont introduit la graine de soja crue dans l'alimentation des vaches laitières. Elle est distribuée, tout comme le mélange fermier, à l'auge, en rations individualisées.

Ration d'hiver (mélangeuse)	
Foin	4 kg MS
Regain	8 kg MS
Maïs épis	4 kg MS
Graine de soja crue	0 à 3 kg
Maïs grain / triticale	0 à 2 kg

NB : 2011 : 2,5 kg de tourteau / VL / jour

Ration d'été (1 mélangeuse / 2 jours)	
Foin	4 à 8 kg
Regain	
Pâturage	8 à 12 kg
Graine de soja crue	0 à 1 kg
Maïs grain / triticale	0 à 2 kg

LES RECOLTES DE FOURRAGES

Les stocks sont majoritairement constitués de foin vrac séché en grange (200 à 220 t MS), destiné en priorité aux vaches laitières et génisses de moins d'un an. Environ 60 tonnes de foin sont récoltées en bottes rondes. Ce foin est consommé l'hiver par les génisses de plus d'un an à raison de 400 kg / jour.

Surfaces récoltées en foin et rendements observés

	Surface récoltée (ha)	Rendement (t MS/ha)
Foin de 1 ^e coupe	45 ha	2,5 à 3,5 t MS/ha
Regain : 2 ^e coupe	30 ha	1,7 à 2,5 t MS/ha
Regain : 3 ^e coupe	15 ha	1,5 t MS/ha
Regain : 4 ^e coupe	15 ha	1 à 1,5 t MS/ha

Chaque année, 60 à 70 tonnes de maïs épis sont ensilées et distribuées aux vaches laitières entre le 15 octobre et le 15 avril, dates fixées par le cahier des charges des IGP Tomme, Emmental, Raclette.

Jusqu'en 2013, pour couvrir les besoins du troupeau, 50 tonnes d'herbe étaient achetées. Cet achat se faisait en herbe sur pied, de façon à pouvoir gérer le stade de fauche et le mode de récolte.

Autonomie en fourrages stockés en 2013 = 85%
Autonomie en fourrages stockés en 2014 = 100 %

DES CONSOMMATIONS ANNUELLES DE CONCENTRES BIEN MAITRISEES (2014/15)

En 2014/15, la consommation de concentrés s'élève à 1 025 kg par vache, soit 200 g par litre, pour un niveau de production laitière de 5 120 litres par vache.

Les concentrés consommés, pour l'ensemble du troupeau, se composent principalement d'aliments produits sur l'exploitation (58 tonnes de céréales et 17,5 tonnes de protéagineux) ; les achats correspondent à l'achat de 6 tonnes de tourteaux à 30% de MAT.

Autonomie en concentrés énergétiques = 140 %
 Autonomie en concentrés protéiques = 75 %
 (achat de 15 kg MAT / UGB)

D'EXCELLENTS RESULTATS TECHNICO-ECONOMIQUES

En moyenne sur 4 années, l'exploitation permet de dégager 120 000 € de revenu disponible. Ce résultat varie toutefois de façon assez importante d'une année à l'autre, principalement en lien avec l'année climatique. Ainsi en 2012, le volume de lait a fortement chuté (en lien avec la valeur des fourrages) entraînant une baisse du produit brut et par ricochet de l'Excédent Brut d'Exploitation et du revenu disponible.

	2011	2012	2013/2014	2014/2015
Produit Brut (PB)	308 000 €	278 300 €	325 000 €	375 600 €
Prix lait (€ / 100 litres)	580 €	575 €	628 €	642 €
Lait livré	367 000 l	335 000 l	350 000 l	381 000 l
% Ch. opérationnelles/PB	25 %	27 %	24 %	20 %
% Ch. de structure* /PB	27 %	32 %	31 %	32 %
Excédent Brut d'Exploitation (EBE)	147 600 €	114 000€	147 400 €	179 500 €
% EBE/PB	48%	41%	45%	48 %
Annuités (Soit en €/1 000 l)	28 700 € (78 €/1000 l)	27 500 € (82 €/1000 l)	21 900 € (62 €/1000 l)	28 100 € (73 €/1000 l)

* : charges de structure hors frais financiers et amortissements

La très bonne valorisation du lait explique largement les résultats économiques. Mais c'est aussi une gestion fine de l'exploitation qui permet de maintenir un niveau de revenu disponible élevé, en limitant chaque investissement.



LA STRATEGIE DE MECANISATION EST PRINCIPALEMENT ORIENTEE VERS L'EQUIPEMENT COLLECTIF

La plupart du matériel de traction et de fenaison est en propriété. Le tracteur le plus puissant, une seconde autochargeuse et une tonne à lisier sont en copropriété. Les autres matériels sont achetés en CUMA.

“ En polyculture élevage, si l'on veut être bien équipé pour les cultures, les fourrages et l'entretien des parcelles, il y a de quoi se ruiner sur le poste mécanisation... Quand on a une idée d'investissement, on commence donc par demander aux voisins ce qu'ils en pensent, et on affine la réflexion. Cela demande parfois du temps, mais on économise de l'argent ”.

Le matériel en propriété :

- Trois tracteurs :
 - 115 cv (achat d'occasion en 2011), utilisé 1000 heures par an pour la mélangeuse, la fenaison, le travail du sol et les semis.
 - 100 cv (achat d'occasion en 2013) équipé d'un chargeur, utilisé 400 heures par an pour la manutention et la fenaison.
 - 75 cv pour le binage et la paille.
- Matériel de fenaison : une faneuse 8 toupies, deux Faucheuses (3 m et 3,2 m), deux andaineurs doubles, une autochargeuse de 50 m³ et une presse à bottes rondes.

Le matériel en copropriété :

- Un tracteur de 130 cv (acheté d'occasion en 2003 ; 65% des parts), utilisé 400 heures par an pour l'épandage du fumier et du lisier, le labour, la fauche et l'autochargeuse.
- Une tonne à lisier de 11 m³
- Une autochargeuse de 50 m³.

Le matériel en CUMA :

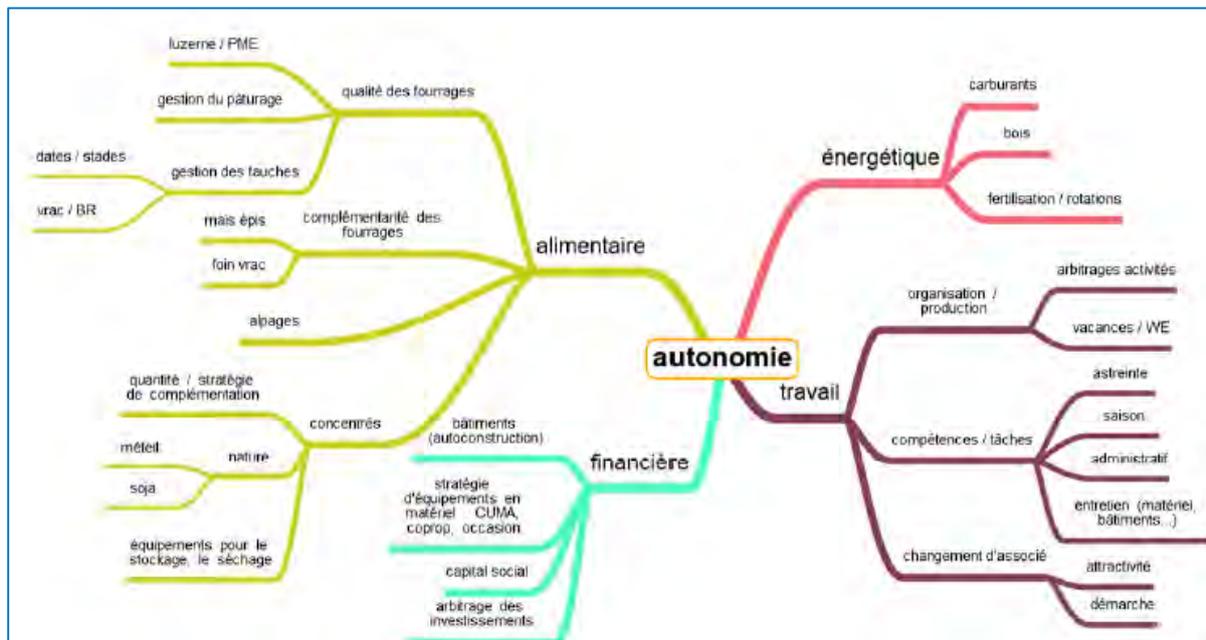
- Un bol mélangeur de 21 m³, utilisé pour 200 vaches de 3 exploitations.
- Un composteur, et un épandeur à fumier de 10 tonnes.
- Toute la chaîne de travail du sol et de semis.
- Une herse à prairie.
- Un trieur de céréales, le matériel pour traiter les semences.
- Un séchoir à maïs mobile (cellule de 10 tonnes avec brûleur à fioul).

LES LEVIERS ACTIVES POUR RENFORCER L'AUTONOMIE DU SYSTEME

Les exploitants ont activé de multiples leviers pour atteindre de hauts niveaux d'autonomie :

- En alimentation : mise en place de luzerne, fauche précoce permise par le séchage en grange, renouvellement régulier des prairies temporaires dédiées au pâturage des vaches, mise en pension de génisses en alpage l'été (50 €/ génisse), autoconsommation de céréales et protéagineux...
- Au niveau financier : limiter les investissements (achats d'occasion, auto-construction), recours à des stratégies collectives.
- Au niveau du travail : recherche active d'un nouvel associé (trouvé en moins de 6 mois), répartition des activités, planification, gestion autonome de tout l'administratif et de la compta-gestion.
- Au niveau énergétique : production de plaquettes, travail sur les rotations...

“ Nous avons fait le choix en 2000 de passer à 3 associés pour améliorer nos conditions de travail tout en maintenant notre revenu. Nous avons alors intensifié notre production fourragère en misant sur la luzerne et le maïs, système parfaitement adapté en bio pour les sols et le troupeau. En gérant nous-mêmes tout l’administratif et la compta gestion, nous avons su étaler et maîtriser nos investissements pour toujours améliorer notre productivité du travail et notre efficacité financière ”.



Document édité par l'Institut de l'Élevage

149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr

Octobre 2015

Référence Idele : 00 16 302 077 – Réalisation : Stéphanie Couspeyre & Isabelle Guigue

Crédit photos : Chambre d'agriculture Savoie-Mont-Blanc

Ont contribué à ce dossier :

Nathalie SABATTÉ	Chambre d'Agriculture Savoie Mt Blanc	04 50 88 18 09	nathalie.sabatte@smb.chambagri.fr
Audrey BERNAT	Chambre d'Agriculture de l'Ain	04 74 45 36 13	a.bernat@ain.chambagri.fr
Véronique BOUCHARD	Chambre d'Agriculture du Rhône	04 78 19 61 68	veronique.bouchard@rhone.chambagri.fr
Sylvie DEMOULIN	Drôme Conseil Elevage	06 25 41 19 58	sdemoulin.cl26@gmail.com
Jean-Pierre MONIER	Chambre d'Agriculture de la Loire	06 30 55 50 09	jean-pierre.monier@loire.chambagri.fr
Patrick PELLEGRIN	Isère Conseil Elevage	06 71 00 37 18	patrick.pellegrin@isere-contrôle-laitier.fr
Monique LAURENT	Institut de l'Élevage	04 72 72 49 44	monique.laurent@idele.fr

INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a été élaboré grâce au soutien du Ministère de l'Agriculture (CasDAR). La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.

